

37ème RALLYE REGIONAL DU LOCHOIS
2ème RALLYE REGIONAL VHC DU LOCHOIS
2ème RALLYE REGIONAL VHRS DU LOCHOIS
30-31 mai 2026

Date : 30/05/2026

Heure : 17 h 30

Objet : Communication des Commissaires Sportifs N°2

Document : 2.2

De : Le Collège des Commissaires Sportifs

A : Tous les officiels et concurrents

Les Commissaires Sportifs rappellent aux concurrents la réglementation en vigueur concernant les nouveaux départs depuis cette année. Article 7.3.17 du règlement standard des rallyes 2026.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étapes, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Par exception, pour les rallyes se déroulant sur une seule journée, l'équipage pourra réintégrer le rallye à compter du départ de la section suivante si le timing le permet et à la discrétion de la Direction de Course.

Le concurrent repartira à la discrétion de la Direction de Course.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

Gilles GUILLIER

Président du Collège

Luc DEHAN

Commissaire sportif

Gérard TREMBLAY

Commissaire sportif

Publié au tableau d'affichage numérique de l'Organisateur le 30/05/2026 à 17h 30